

EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

Fiscal Year/Année financière

PROGRAMME DE L'EGALITE D'ACCES A L'EMPLOI POUR LA FEMME

1979-1980

Rationale/Explication

Le Ministère reconnaît la nécessité d'offrir à son groupe d'agents non permutants, dont certains sont des femmes, des occasions d'avancement professionnel au sein de l'organisation.

Objective/Objectif

Offrir aux agents non permutants du Ministère des occasions de perfectionnement et d'avancement par le biais de la progression professionnelle et, particulièrement, aider les agents féminins non permutants à diversifier leur expérience et à augmenter leur nombre dans tous les secteurs de compétence. Cette mesure devrait entraîner une plus grande polyvalence chez au moins 5 % des agents féminins non permutants du Ministère.

Action Plans (Activities)/Plans d'action (activités)

La Section de la planification des ressources humaines:

- préparera le premier projet d'un document d'orientation;
- participera au groupe d'étude; et
- participera à l'application de la politique approuvée.

Evaluation Criteria/Critères d'évaluation

- Acceptation par la haute direction des recommandations du groupe;
- à long terme - meilleure structure organisationnelle permettant la diversification;
- nombre de femmes occupant des postes supérieurs;
- nombre de femmes promues de niveaux inférieurs à des niveaux intermédiaires;
- nombre de mouvements intergroupes; et
- diversification de l'expérience de travail chez au moins 5 % des agents féminins non permutants du Ministère.

Evaluation